Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260414-D2026_04_14_09-DE

Mis en ligne le : 20/04/26
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 14 avril 2026

Délibération N° : 2026/04/14/09

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le deux avril, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 / Présents : 17 - Votants : 21.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 21 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, NOWAK, LE CHENADEC, MAREC-PRIGENT, PÉDEL, TOURBOT, CORRE, RIOU, PÉRON, DIRUIT, GARAULT, BERTHOU, VIGOUROUX, CUEFF, BLONS, JACOPIN.

Absents et excusés : Mmes CALLAC (pouvoir à Mme NOWAK), CASU (pouvoir à M. GOALEC), et MM GUILLOTIN (pouvoir à Mme TOURBOT), SANQUER (pouvoir à M. CUEFF), BERNARD, GOARIN.

Secrétaire de séance : M. Christine CORRE.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

LIGNE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 2026

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle à l'assemblée que le budget 2026 a été construit avec un recours à l'emprunt pour financer une partie des travaux d'investissement.

Afin de gagner en réactivité, M. Bernard GOALEC propose au Conseil Municipal de démarrer les négociations avec les banques pour :

1. Une ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :
   - Maximum de 300.000 €
   - Durée de 12 mois

2. Une seconde ligne de trésorerie (FCTVA) dans les conditions suivantes :
   - Maximum de 1.000.000 €
   - Durée de 24 mois maximum

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à consulter les banques pour négocier une ligne de trésorerie aux meilleures conditions (taux fixe, frais de dossier, commission d'engagement et commission de non utilisation) et dans les conditions suivantes :

- Maximum de 300.000 €
- Durée de 12 mois

AUTORISE le Maire à consulter les banques pour négocier une seconde ligne de trésorerie aux meilleures conditions (taux fixe, frais de dossier, commission d'engagement et commission de non utilisation) et dans les conditions suivantes :

- Maximum de 1.000.000 €
- Durée de 24 mois maximum

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ces affaires.

La Secrétaire,
Christine CORRE

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUÉDERN
29800